

## Négociations conventionnelles

**Monsieur REVEL, sans moyens, ce sera l'impasse.**

L'Assemblée générale de la FSPF regroupant 92 syndicats départementaux (métropole et outre-mer) a réagi ce matin au compte rendu de la séance de négociations avec l'Assurance maladie qui s'est tenue hier.

A l'unanimité, les adhérents de la FSPF ont réaffirmé qu'ils **ne s'engageraient pas dans un accord conventionnel sans investissements significatifs pour faire vivre les entreprises officinales et continuer à développer la qualité de l'acte pharmaceutique.**

**A ce jour, l'Assurance maladie n'a toujours pas mis sur la table une enveloppe financière permettant d'atteindre ces objectifs.**

Dans un contexte économique dégradé, la FSPF réaffirme avec fermeté sa volonté d'obtenir des mesures d'application immédiate et non en 2019 comme le propose l'Assurance maladie.

**La FSPF n'engagera pas la profession dans un « pseudo-contrat » qui prévoirait une renégociation uniquement en cas de baisse de la rémunération officinale** alors qu'il est indispensable de bénéficier d'une croissance de cette rémunération, comme l'ont obtenue les autres professionnels de santé.

L'Assurance maladie et, à travers elle le Gouvernement, n'auraient-ils toujours pas pris la mesure du malaise de la profession et des enjeux majeurs que les officines représentent ?

**Il ne reste plus que quelques jours à l'Assurance maladie pour revoir sa copie.**